

PRIX DE L'ABONNEMENT.

POUR LYON et le DÉPARTEMENT DU RHONE:

16 francs pour trois mois,

32 francs pour six mois,

64 francs pour l'année.

Hors du DÉPARTEMENT, 1 f. de plus par trimestre.

Un numéro: 25 c. — Annonces: 25 c. la ligne.

Le CENSEUR insère gratuitement tous les Articles, Lettres et Documents ayant un but d'utilité publique et revêtus de signatures connues.



# LE CENSEUR,

## JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE:

A LYON, au Bureau du Journal, rue des Celestins, n. 6, au 1<sup>er</sup>.

A PARIS, chez MM. AUGUSTE DE VIGNY et Co, directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOUVRE-DENUNQUÈS, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, 3 décembre 1849.

REVUE DE LA SEMAINE.

Les quatre puissances qui déjà ont conclu, malgré la France, le traité du 15 juillet, poursuivent aujourd'hui vis-à-vis d'elle leur œuvre d'intervention dans la politique de tous les états. Il se révèle que l'Angleterre et la Prusse, d'accord avec la Russie et l'Autriche, viennent de faire remettre à M. Guizot une note dans laquelle ces puissances déclarent s'opposer à l'union douanière, qu'elles regarderaient, si elle se réalisait, comme une déclaration d'hostilités. Voilà qu'elle audace les complaisances de M. Guizot ont données à nos ennemis. La France commerciale, pacifique, n'a pas même la liberté de ses alliances, de ses traités!

L'Europe s'oppose à ce qu'elle contracte union avec un peuple qui a des lois identiques, le même langage, les mêmes intérêts à défendre! On la menace de la guerre si elle se fait une alliée! Jamais, dans les plus mauvais jours, l'insolence de nos ennemis n'était allée plus loin. On dégrade là France du rang que lui donnent en Europe ses lois, ses arts, son courage qu'on oublie bien vite; on la rabaisse au-dessous de l'Autriche, au-dessous de la Prusse.

Ainsi donc, il faut le constater, la France n'est plus libre; la voilà cernée, isolée entre les états de l'Europe; on veut l'enfermer dans un cercle infranchissable, la laisser sans alliances politiques, lui fermer les marchés extérieurs par l'élevation des tarifs. Cette pré-emption, qui déjà s'était manifestée dans le traité du 15 juillet, se dévoile aujourd'hui tout entière, plus vive, plus audacieuse; désormais toute tentative pour augmenter autour de nous notre puissance d'action sera regardée comme une déclaration de guerre! C'est là un nouveau droit international que l'Europe crée express pour nous.

Mais de quel droit la Prusse, chef de l'association allemande, ose-t-elle s'opposer à ce que la France suive sur un plan restreint l'exemple qu'elle a donné en créant le Zollverein, ce Zollverein qui frappe aujourd'hui l'industrie française par l'élevation des tarifs? Est-ce bien à la Russie de s'opposer aux vues douanières de la France, elle qui étend son influence tous les jours croissante sur les provinces moldo-valaques, sur la Servie qu'elle réunira toutes un jour à son empire?

L'Angleterre regarderait comme une déclaration de guerre une alliance commerciale; mais comment donc la France doit-elle regarder les conquêtes de l'Angleterre dans le céleste empire? De quelle manière faut-il qu'elle considère cette insatiable ambition qui se produit, se manifeste sur tous les points du globe, et ne s'arrête jamais, franchissant les obstacles, les tournant lorsqu'elle ne peut les vaincre?

On parle de la neutralité de la Belgique: vain prétexte sous lequel on déguise mal des intentions hostiles! Pour notre compte, nous regrettons que la protestation des quatre puissances ne soit pas venue plus tôt; elle aurait eu sans nul doute une influence bien contraire à celle qu'elles en attendaient; elle eût fait taire bien des plaintes élevées par des intérêts particuliers mal compris.

Barcelonne a sans doute capitulé à cette heure. Van Halen qui des hauteurs de Montjuich la menaçait d'un bombardement, Espartero accourant suivi d'un corps d'armée, ont effrayé l'insurrection qui a mis bas les armes à la veille d'une attaque terrible, sous la crainte d'un bombardement. Déjà la division était parmi les insurgés; le chef de la garde nationale, Llinas, avait été destitué, les combattants perdaient courage, et dès lors il était facile de prévoir le sort de l'insurrection. Quand les hommes qui combattent cessent d'entourer leurs chefs de confiance, la défection se manifeste et la déroute n'est pas loin. Pour lever un drapeau contre le drapeau du pouvoir, pour obtenir quelques succès, il faut non seulement que les insurgés soient inspirés, entraînés par la même pensée politique, mais encore il faut qu'ils

aient une confiance entière dans ceux qu'ils ont mis à leur tête, qu'ils marchent sous leurs ordres comme une armée régulière qui connaît la force de la discipline. Inspirez donc du courage à celui qui croit à une trahison! Llinas avait perdu la confiance du peuple; nous saurons bientôt s'il méritait sa disgrâce. La perspective d'une défaite rend les hommes souvent injustes; l'humanité est ainsi faite que dans leur orgueil les combattants qui succombent se croient toujours trahis. Les insurrections comptent plus d'un Mazaniello. Nous, qui n'assistons que de loin à ces tristes déchirements, attendons pour décider si les insurgés avaient de justes motifs de soupçonner leur chef, et s'ils n'ont pas crié, aux aussi: Malheur au vaincu!

En ce moment Espartero commande dans Barcelonne; l'insurrection a brisé ses armes; la junte est dispersée; les soldats en fuite gagnent les vaisseaux étrangers et le territoire français. Paix aux exilés! pitié pour ceux qui restent! Que fera le régent de sa prompte victoire? Obéira-t-il à cette pensée dominante chez les Espagnols que, pour mettre son ennemi dans l'impossibilité de se relever et de combattre encore, il faut le tuer? Se laissera-t-il entraîner à ces accès de vengeance qui déjà tant de fois ont rougi de sang le sol de l'Espagne? Oubliera-t-il que les Catalans qui se sont soulevés contre son pouvoir ont donné de longues preuves de patriotisme, qu'ils ont souffert des dernières lois de douane? Ne tiendra-t-il aucun compte de tout cela, et aux morts qui sont tombés sous le canon et les balles ajoutera-t-il les morts de l'échafaud? Autour de Barcelonne plusieurs villes avaient suivi le mouvement; la clémence sera la meilleure arme qu'il puisse employer pour les ramener, ce sera la moins sanglante.

Qu'un pays marche tranquillement, sans secousses, libre ou esclave, ou déchiré par la guerre civile, il y a une puissance que vous trouverez toujours ou implantée dans ce pays, ou cherchant à y pénétrer: l'Angleterre. Elle saisit avec habileté toutes les occasions de conquérir une influence dans les conseils du gouvernement espagnol. Elle a offert sa coopération à Espartero pour réduire Barcelonne; par là elle s'efforce de gagner ceux qui la repoussent dans la pensée que sa prépondérance en Espagne sera fatale à ce pays, contraire à ses véritables intérêts. Le but de l'Angleterre apparaît sous toutes ses actions; elle veut un traité de commerce avec l'Espagne, elle en a besoin; il lui faut un marché sur cette terre, comme partout; il lui faut se créer des relations nombreuses, puissantes, afin qu'un jour les intérêts matériels puissent enchaîner les intérêts politiques et entraîner l'Espagne dans l'orbite de l'Angleterre. Elle ne reculera devant aucun effort, aucune nécessité, pour l'obtenir.

Le jour où l'Espagne, ou entraînée par une sorte de violence, ou trahie par ses gouvernants, se jetterait dans les bras de l'Angleterre, elle perdrait toute espérance d'avenir, elle abdiquerait toute pensée de grandeur et d'indépendance. On comprend que tous les peuples qui ont des relations avec l'Espagne se soient émus de la levée de boucliers de Barcelonne. Il y a trop de liens entre l'Espagne et ses voisins, pour qu'ils ne regardent pas ses malheurs avec anxiété; mais s'il appartient à un peuple en Europe de protéger l'Espagne contre la guerre civile, de la défendre contre les étrangers, c'est assurément à la France à laquelle tant de liens l'attachent; à la France qui, depuis près de deux siècles, a dominé la politique espagnole malgré l'Angleterre qui essayait d'établir dans la Péninsule une influence toujours repoussée, qui n'y a pénétré quelque peu que pendant les guerres de l'Empire. C'est à la France de régner par les alliances sur les peuples du Midi.

M. Jacqueminot a été proclamé député. Plus tard, alors que les années seront loin de nous, emportées par les événements qui les font marcher avec rapidité, quand on lira l'histoire parlementaire de l'époque présente, bien que des sentiments grands et généreux s'abiment tous les jours dans les

tourmentes de la politique, bien que s'effacent de brillantes réputations, que les succès dans les armes viennent pâlir et se faire oublier à la tribune, on aura néanmoins peine à comprendre que le 1<sup>er</sup> arrondissement de Paris ait pu nommer une nullité semblable à M. Jacqueminot. On se demandera comment les électeurs d'une ville de courage et d'énergie ont pu donner leurs suffrages, élever sur le bouclier l'homme qui, sous la menace d'une guerre avec l'étranger, a osé dire: « J'ai peur! » l'homme qui n'a pas étouffé dans son cœur ce sentiment peu élevé, qui ne s'est pas contenté de l'avouer dans un petit cercle où l'amitié eût peut-être pardonné à la faiblesse, mais l'a jeté à la face du parlement afin que l'Europe le recueillît, que nos ennemis ne pussent pas l'ignorer; qui, lié à la cour, a voulu faire comprendre à tous les sentiments de la cour. On se demandera comment, lorsque toute la France protestait énergiquement contre le droit de visite, si fatal à notre commerce, si dégradant pour notre marine, Paris a pu nommer un homme qui avait voté pour le maintien du droit de visite, qui n'avait pas émis le vœu de sa conscience, mais avait obéi comme un instrument.

Si l'historien se borne à raconter le fait, ou il ne sera pas compris, ou il fera croire que Paris avait peur aussi, et ne partageait pas l'indignation de la France sur le droit de visite. Il devra donc dire pour l'intelligence des faits que jamais, dans les plus mauvaises époques, Paris ne fut travaillée de plus d'intrigues, que jamais ne s'agitèrent davantage ces tristes passions prêtes à tout pour arriver au succès, ne reculant devant aucune manœuvre, n'épargnant aucune corruption. Il dira que dans ce collège d'où M. Jacqueminot est sorti se remuaient des hommes attachés à tous les ministères, cherchant dans la nomination du candidat de la cour, bien plus que dans leurs travaux, un moyen d'avancement. Il dira que là s'agitaient des ambitieux de tout genre, avides de faveurs, désireux de rubans et d'emplois, s'efforçant, pour atteindre leur but, d'étouffer la conscience des autres sous les calomnies. Il dira que, sous la main de ces intrigants, le droit de voter, c'est-à-dire la portion de souveraineté dévolue par la loi, est devenu un moyen de se créer une sorte de liste civile.

K.

C'est demain dimanche qu'auront lieu les élections pour le conseil-général et le conseil d'arrondissement. Nous n'avons pas appris qu'on s'en soit occupé à Lyon d'une manière active; les citoyens ne semblent pas comprendre quels puissants intérêts s'agitent dans le sein du conseil-général; aussi les hommes une fois entrés à ce conseil, qu'ils y travaillent ou non, qu'ils y rendent des services à la chose publique, ou qu'ils se contentent de plaider pour leur clocher ou d'opiner du bonnet, sont-ils à peu près assurés d'y demeurer aussi long-temps qu'il leur plaira. Cette fâcheuse apathie rend les conseils beaucoup moins aptes à étudier les affaires importantes, à les traiter avec talent, à les décider avec sagesse.

Les conseils d'arrondissement ont une moins grande importance dans les affaires du pays; cependant, puisque le législateur les a crus utiles, il faut s'efforcer d'y envoyer des citoyens capables et dévoués au bien public.

En 1837 le feu prit dans deux puits de la concession de la Bé-raudière, du bassin houiller de la Loire. L'autorité administrative en prescrivit l'inondation par un arrêté rendu à la date du 27 décembre de la même année. Si nous sommes bien informés, l'état de choses qui suivit l'exécution de cette mesure existe encore aujourd'hui. Cependant un autre arrêté du 18 novembre 1841, tout en autorisant le démergement des puits inondés, exigeait la présentation préalable d'un plan de travaux réunissant toutes les garanties nécessaires et prévues par des dispositions ordonnées en mai 1840.

### FEUILLETON DU CENSEUR.

#### L'INQUISITION D'ÉTAT.

... Une délibération du grand-conseil de Venise, prise le 6 juin 1454, reconnut l'utilité de l'institution permanente du conseil des Dix; afin d'en rendre l'action plus prompte, il fut autorisé à choisir trois de ses membres, dont un pourrait être pris parmi les conseillers du doge, pour exercer, sous le titre d'inquisiteurs d'état, la surveillance et la justice répressive qui étaient déléguées au doge lui-même.

L'inquisition d'état, libre de toute formalité, était investie d'une autorité sans limites, et ses membres n'étaient connus que du conseil des Dix qui les nommait. Les accusés qu'on traînait devant ce tribunal ne voyaient pas leurs juges.

Pour faire comprendre combien était grande la terreur qu'inspirait l'inquisition d'état, je rapporterai quelque faits que l'histoire a enregistrés.

Un grand seigneur français, se trouvant à Venise, y fut volé d'une somme considérable, et en conçut assez d'humeur pour se croire en droit de se répandre en invectives contre la police vénitienne, qui ne s'occupait, disait-il, qu'à espionner les étrangers, au lieu de veiller à leur sûreté. Quelques jours après, il partit. A la moitié du trajet de Venise à la côte, sa gondole s'arrêta; il en demanda la raison, et ses gondoliers lui répondirent qu'il ne leur est plus possible d'avancer, parce qu'un bateau à flamme rouge, qu'ils voient devant eux, leur fait signe de mettre en panne. Tout-à-coup le voyageur se rappelle le propos qu'il a tenu et toutes les sinistres anecdotes qu'on lui avait contées de la police de Venise; il se voit au milieu des lagunes, entre le ciel et l'eau, sans secours, sans moyens d'échapper, sans témoins, et attend avec anxiété le résultat de son imprudence.

Il arrive, aborde sa gondole, et le prie de passer dans la leur. Il obéit en faisant de tristes réflexions.

— Monsieur, lui dit gravement un des personnages qui étaient dans ce bateau, n'êtes-vous pas M. le comte de Craon?

— Oui, Monsieur.

— N'avez-vous pas été volé vendredi dernier?

— Oui, Monsieur.

— De quelle somme?

— De cinq cents ducats.

— Où étaient-ils?

- Dans une bourse verte.
- Et soupçonnez-vous quelqu'un de ce vol?
- Un domestique de place qui était à mon service.
- Le reconnaîtriez-vous?
- Sans doute.

Alors l'interlocuteur pousse avec le pied un mauvais manteau qui était par terre, découvre un homme mort tenant à la main une bourse verte, et ajoute:

— Justice est faite, Monsieur: voilà votre argent, reprenez-le; partez, et souvenez-vous qu'on ne remet pas le pied dans un pays où l'on a méconnu la sagesse du gouverneur-ent.

Un peintre génois, travaillant dans une église, s'y était pris de querelle avec quelques Français qui disaient du mal du gouvernement. Le lendemain matin, mandé par les inquisiteurs et interrogé s'il reconnaîtrait les personnes avec qui il s'était disputé la veille, il s'empressa de protester qu'il n'avait pas dit un mot qui ne fût en l'honneur du gouvernement. Alors on tire un rideau et l'aperçoit les deux Français étranglés. On le renvoie à demi mort de frayeur, avec l'injonction de ne jamais parler ni en bien ni en mal de l'autorité qui n'avait pas besoin de ses apologies.

Pendant la longue durée de cette puissance aristocratique qui, pour s'affermir et se maintenir, avait recours aux moyens monstrueux que nous venons de rapporter, il se rencontra assez souvent de ces hommes d'élite que le spectacle de l'oppression révolte, que la séduction ne peut atteindre, que la crainte ne décourage point, et qu'un instinct irrésistible pousse à rappeler aux générations déchues qu'il y a dans le cœur humain de nobles sentiments de justice que la tyrannie ne peut étouffer complètement.

Il faut placer parmi ces hommes Antonio Foscarini qui vivait à Venise au commencement du XVII<sup>e</sup> siècle. Tout jeune encore, et quoiqu'il fût membre de la classe dominante, il avoua courageusement ses penchants populaires. La manifestation de ces généreuses idées lui attira la sympathie des opprimés et l'inimitié des oppresseurs. Foscarini s'éprit d'un ardent amour pour Thérèse Navagero, dont il fut également aimé. Elle aussi était née dans l'aristocratie, mais sa famille ne lui aurait pas permis d'épouser Antonio; le mystère était nécessaire aux deux amants.

Dans ce temps-là, les hommes influents de Venise se proposèrent de réconcilier deux familles puissantes, celle à laquelle appartenait Thérèse et celle de Contarini, dont l'inimitié réciproque entretenait des divisions fâcheuses pour l'état. La difficulté principale venait de la part de Contarini, et on s'appliqua avant tout à chercher les meilleurs moyens d'arriver

à le fléchir. Le choix fatal tomba sur Thérèse. Elle était riche, belle, douce, remplie de toutes les grâces de la personne et de l'esprit, de tous les agréments que fournit une brillante éducation; la divinité qu'on voulait se rendre propice était un vicillard septuagénaire, avide de richesses, irascible, vain, orgueilleux. Contarini donna son assentiment. Navagero, qu'on avait amené à accepter cet arrangement par la promesse d'une des places les plus éminentes de l'administration publique, annonça à sa fille le mariage conclu pour elle et sans l'avoir consultée. A cette nouvelle, Thérèse se jette en pleurant aux pieds de son père, et lui déclare son amour pour Antonio Foscarini. Les larmes et les prières de Thérèse furent, comme on le pense bien, inutiles; en la quittant, Navagero alla trouver un de ses amis, membre du conseil des Dix, et sans qu'il en sût rien, l'un des trois inquisiteurs. Leur entretien ne fut pas long, et une heure ne s'était pas encore écoulée, qu'Antonio Foscarini avait reçu du tribunal de l'inquisition d'état l'ordre de se rendre sur-le-champ à Constantinople pour y remplir une mission importante.

Navagero se hâta de regagner la maison pour informer sa fille de l'éloignement de Foscarini. Dans toute autre circonstance, c'eût été un coup mortel pour Thérèse; mais elle avait craint un danger imminent pour Antonio, et, quand elle apprit que l'orage n'avait pas éclaté sur lui, elle crut pouvoir reprendre quelque espérance. Hélas! elle eut bientôt la certitude que son sacrifice devait être consommé. Elle appela à son aide toutes les ressources de sa vertu, et, ne visant plus qu'à conquérir l'estime et l'affection de celui qu'on lui imposait pour époux, elle se flatta de suppléer, par le témoignage paisible de sa conscience, à la perte de cet immense bonheur qu'elle avait rêvé avec Antonio. On déploya des pompes inaccoutumées pour célébrer son mariage qui occasionna dans Venise des fêtes presque publiques.

La vanité de Contarini se plaisait à voir que Thérèse attirât sur elle tous les regards par les charmes de sa prodigieuse beauté. Pendant quel temps, il mit son orgueil à se faire accompagner par elle aux festins, aux danses, aux spectacles, et il lui fit comme un temple de son superbe palais, ouvert à une foule nombreuse d'adorateurs. Ce n'était que pour plaire à son mari que Thérèse recevait cette espèce de culte d'un monde qu'elle regardait d'un œil indifférent, et la noble modestie avec laquelle elle voyait monter vers elle tout cet encens qu'on brûlait en son honneur aurait dû préserver de toute inquiétude l'homme le plus méfiant à l'égard des femmes.

Mais il n'était pas dans la nature de Contarini de persister dans la bonne opinion qu'il avait pu concevoir de quelqu'un; aussi ne tarda-t-il pas à

De 1837 à 1840, les propriétaires des puits inondés avaient créé au lieu dit de la Basse-Béraudière de nouveaux puits destinés à remplacer les premiers, et sans avoir rempli les formalités voulues pour leur établissement légal. L'exécution de ces formalités entraînait des pénalités que l'arrêté de décembre 1841 avait eu soin de notifier à qui de droit, et qui sont jusqu'ici restées nulles et non avenues.

Il importait d'autant plus que les arrêtés préfectoraux fussent sérieusement exécutés, et que l'autorité y veillât avec soin, que les galeries des puits nouveaux se trouvent en contrebas des travaux inondés, et qu'il pourrait résulter de ce fait de graves et déplorable événements. Cette crainte est d'autant plus fondée que, par l'effet d'une infiltration partie des travaux inondés, les puits se sont trouvés envahis il y a environ un mois par une masse d'eau qui s'est élevée en moins de quatre heures à une hauteur de douze à quinze pieds, en sorte que, l'invasion ayant été plus rapide, les ouvriers eussent pu être surpris au milieu de leurs travaux sans aucun moyen de salut.

Nous devons ajouter que d'autres puits de la concession de la Béraudière, qui se subdivise en douze ou quinze exploitations diverses, lesquels puits se trouvent également inondés, participent, malgré la volonté de leurs propriétaires, à un état de choses qui ne peut cesser pour la concession précitée que par l'exécution d'une mesure générale de démergement. L'intérêt privé et l'intérêt général réclament donc à la fois que l'autorité administrative intervienne sérieusement et mette fin sans plus de délai à la permanence de dangers que nous croyons avoir suffisamment indiqués. C'est à elle qu'il appartient de garantir, par une vigilance infatigable, la vie des ouvriers employés au travail des mines contre l'insouciance ou la parcimonie de l'industrie privée; c'est à elle enfin qu'il appartient de se souvenir « que l'on ne doit pas s'habituer à considérer les sinistres comme une nécessité que l'on doit subir, ni se résigner à croire que l'exploitation de nos mines coûte des hommes comme elle coûte de l'argent. » Si elle l'oubliait, elle assumerait sur elle une triste et grave responsabilité.

M. Jacqueminot vient d'obtenir 840 suffrages; M. Portalis, 358; M. Foissac, 104; M. Boinvilliers, 76; M. de Vaufréland, 75; M. Alexandre de Girardin, 32; M. Lamy, 14. M. Jacqueminot, ayant obtenu la majorité, a été proclamé député.

L'opposition a donc été battue par une majorité de 70 voix sur 1,538 votants. Nous n'avons pas à dissimuler cette défaite; nous avons, au contraire, intérêt à montrer les chiffres qui constatent la lutte et le cas que l'opposition a fait de chacun des adversaires du candidat de la cour. Le *Journal des Débats* triomphe; c'est qu'il devient moins difficile. Cependant, l'avant-veille de l'élection, les amis de M. Jacqueminot étaient encore plus fiers. « Ce n'est pas la victoire, disaient-ils, qui nous satisfait; nous ne doutons pas de la réélection du général; ce qu'il nous faut, c'est une imposante majorité. Si les mauvaises passions ne nous permettent pas d'espérer l'unanimité, il faut du moins qu'une majorité immense consacre la faveur qu'on vient de décerner au général en lui confiant le commandement des gardes nationales de la Seine. » Ainsi parlaient ses amis; ainsi disaient-ils dans leurs circulaires. Or, 70 voix, est-ce là cette majorité qu'ils ont sollicitée et qui devait être une si imposante consécration? Un conservateur qui a voté pour M. Jacqueminot disait après l'élection: « Chacun entend l'honneur à sa manière; j'ai mis le nom du général sur mon bulletin, et j'espérais pour lui une majorité de 200 voix. Si j'étais à sa place, je renoncerais ou à la députation ou à mon commandement. »

Nous pourrions énumérer tous les moyens *moraux* et matériels employés pour faire réussir l'élection; nous pourrions dire les places promises ou données, l'intervention de M. Duchâtel et de toute sa famille, des employés de tout grade des ministères et de la liste civile, et le zèle qu'on a exigé des fournisseurs, qui sont dans cet arrondissement par centaines, pour ébranler les opposants et exciter les faibles à voter pour la *bonne cause*. Mais quand le scrutin a parlé, on a toujours mauvaise grâce à signaler ces abus, cette influence qui n'est pas souvent légitime. Nous n'avons jamais présenté les chances de défaite du général Jacqueminot comme bien nombreuses. Nous ne désespérons pas de le voir tomber, mais nous n'allions pas jusqu'à prédire sa chute de science certaine. Un grand nombre d'électeurs de l'opposition pensaient qu'il l'emporterait de 100 à 150 voix, et ils ont été fort surpris de la faible majorité qu'il a eue. On sait du reste qu'une élection partielle est presque toujours favorable au pouvoir, qui peut concentrer sur elle tous ses moyens d'action, toute son activité dépendante.

Quand un ministère quelconque est battu dans une élection partielle, il y a double échec pour lui. Qu'est-ce donc quand l'élection se fait autour des bureaux de ce ministère et avec le personnel de

l'administration centrale? Au Trésor, où M. Jacqueminot n'a cependant obtenu qu'une faible majorité, on nous rapporte que la plupart des électeurs étaient décorés et qu'on remarquait facilement ceux qui ne l'étaient pas. C'étaient des commis, des chefs de bureau ou de division de l'hôtel des Capucines, des finances, de la marine, de la liste civile, de la justice, des Tuileries, etc.

#### NOUVELLES DE LA CATALOGNE.

On écrit de Perpignan, le 30 novembre :

« J'apprends à l'instant que la junta consultative de Barcelonne a été dissoute et remplacée par une autre qui s'est présentée pour entrer en accommodement avec le régent le 27.

« Espartero a refusé de se mettre en rapport avec elle, et il a formellement déclaré qu'il n'adhérerait à des conditions de capitulation que tout autant qu'elles seraient présentées par l'intermédiaire de l'ancienne junta consultative.

« M. Llinas, qui était un des principaux chefs élus par les insurgés, voulait que, sous trois jours, tous débats fussent terminés, et il a émis la motion que l'on marchât contre le quartier-général avant de tenter tout acte de conciliation. Une telle proposition a excité, dit-on, les murmures de la milice nationale, et Llinas a été obligé de résigner ses fonctions.

« Il a été remplacé dans le commandement des insurgés par un Italien nommé Terraldi et non Durazzo; ce chef est un ancien officier supérieur de la légion d'Oporto. On prétend que, sous sa conduite, les Barcelonnais ont fait une sortie; le camp du régent a été attaqué dans ses avant-postes, et on dit que les insurgés ont été repoussés avec perte. Nous croyons que cette dernière nouvelle est tout au moins prématurée.

« M. Llinas est arrivé à Perpignan le 20 novembre.

« Tous les étrangers résidant à Barcelonne et qui sont actuellement sur les vaisseaux français ont reçu une carte de sûreté; ils peuvent se rendre dans la ville pour vaquer à leurs affaires.

« M. Lefèvre, cette victime de la brutalité de Zurbarano, est arrivé à Perpignan dans la nuit du 28 novembre; il est venu directement en France par Port-Vendres.

« On croit que Terradas est rentré sur le territoire français; on le disait hier à Maureillas. Ce fait mérite confirmation, car des lettres annonçaient qu'il s'était dirigé vers le théâtre de l'insurrection. »

Les nouvelles de Madrid sont du 26 novembre.

Les dangers que courait la liberté de la presse doivent s'être dissipés, car les feuilles coalisées ne portent plus en tête l'art. 2 de la constitution. On assure, au reste, que ce qui empêchera ce coup d'état, dont on croyait le cabinet capable, c'est la déclaration de M. Zumalacarrégu, ministre de la justice, qu'il donnerait sa démission plutôt que de prendre part à aucun acte de ce genre. C'est aussi une réunion des députés de la coalition qui vient d'avoir lieu, et dans laquelle il a été décidé, si la suspension des cortès se prolonge trop, de publier un manifeste à la nation.

On assure que M. Asthon, l'ambassadeur anglais, avait offert au régent la coopération des forces navales anglaises stationnées à Gibraltar et qu'il lui a conseillé d'user de mesures de rigueur envers Barcelonne. On conçoit que l'Angleterre, elle dont les soldats, en 1808, n'avaient rien de plus pressé que de brûler les chantiers de constructions navales et les fabriques de son alliée, ne verrait pas avec peine ruiner de fond en comble la capitale industrielle de l'Espagne.

Un exprès est déjà parti pour Gibraltar afin de transmettre l'ordre de diriger des bâtiments sur Barcelonne. La présence de la station française sur ce dernier point saura sans doute empêcher toute violation du droit des gens et de l'humanité.

Les journaux du ministère, avec cette perfidie qui leur est propre, insinuaient la veille que M. Manuel Carsy, président de la junta directive, avait commis quelques malversations à l'époque où, en 1837, il se trouvait officier de la garde nationale de Valence. M. Seijas Prado, directeur de l'ancien journal barcelonnais *la Ley*, a envoyé à l'*Eco del Comercio* de ce jour une lettre où M. Carsy et tous ses collègues sont lavés des calomnies ministérielles. M. Carsy, d'après M. Prado qui se dit hautement son ami, est un lieutenant d'infanterie en retraite.

Les lettres qui parviennent de tous les points montrent que la tranquillité n'a pas été troublée. A Palma (Majorque), il y a eu quelques symptômes d'émeute à la réception des nouvelles de Barcelonne, mais le désordre n'a pas été de longue durée.

— Les anciens rédacteurs de l'*Heraldo* viennent de fonder un nouveau journal modéré intitulé *El Sol*. Ce journal a aujourd'hui une correspondance particulière de Barcelonne, de laquelle

il résulte que la junta compterait sous ses ordres 45,000 hommes armés.

#### Paris, le 1<sup>er</sup> décembre 1843.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Depuis long-temps, aucune élection n'avait donné au ministre autant de soucis et autant d'embarras que vient de lui en Duchâtel s'est fait faire jour par jour un rapport des manoeuvres pendant trois semaines, c'a été en quelque sorte pour lui l'union; que affaire, celle en vue de laquelle il prenait toutes ses résolutions, pour laquelle il réservait toutes ses faveurs; il attachait une telle importance à la réélection de son beau-père, qu'un homme pouvant disposer d'une dizaine de voix aurait pu tout obtenir de lui.

Le château n'attachait pas moins d'importance à la réélection du commandant en chef de la garde nationale. M. de Montalivet s'est donné un mouvement que ses propres intérêts n'eussent de la liste civile que les rapports faits à M. Duchâtel présentait comme hésitant à voter de nouveau pour M. Jacqueminot; il les a exhortés et catéchisés. Là où sa parole ne produisait pas l'effet qu'il désirait, il faisait de nouvelles commandes, il annonçait pour cet hiver des fournitures très-considérables. Plusieurs négociants du 1<sup>er</sup> collège qui, jusqu'à présent, n'ont fait aucune affaire avec la liste civile, ont reçu également sa visite; il est entré avec eux dans de longues explications sur leur commerce; il leur a demandé leurs prix-courants; il leur a laissé entrevoir qu'avant peu la maison du roi aurait très-probablement à s'adresser à eux pour des commandes importantes.

Ce n'est pas tout: il y a dans le 1<sup>er</sup> arrondissement un certain nombre d'électeurs qui, depuis long-temps, sont en instance auprès de la liste civile pour obtenir quelque emploi soit pour eux-mêmes, soit pour leurs enfants; M. Montalivet les a fait venir chez lui, il leur a annoncé que des places nouvelles allaient être créées dans l'administration de la liste civile, il leur a demandé s'ils étaient toujours désireux d'en faire partie.

Il a fallu avoir recours à tous ces moyens dans un collège qui compte plus de cinq cents fonctionnaires, et où l'on a constaté que plus de six cents électeurs décorés avaient pris part au vote.

Le pays pourra par ces faits se faire une idée des répugnances que rencontrait la candidature de M. Jacqueminot et des sacrifices que son élection a dû coûter au ministère.

— On remarquera que, des divers candidats de l'opposition qui s'étaient présentés aux électeurs indépendants dans le 1<sup>er</sup> arrondissement, M. Portalis est celui qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages, puisqu'il en a réuni 358, tandis que M. Foissac n'en réunissait que 104, M. Boinvilliers 76 et M. de Vaufréland 75. Il est raisonnable d'en conclure que les hommes d'opinions avancées sont regardés aujourd'hui par les électeurs comme ceux qui conviennent le mieux à la situation. Dans la réunion préparatoire, M. Foissac avait à peine pris couleur d'opposition; M. Boinvilliers s'était timidement présenté comme voulant la réforme électorale jusqu'à concurrence de l'adjonction des capacités et du vote au chef-lieu; M. Portalis, au contraire, s'était posé hardiment et résolument comme l'adversaire le plus décidé du système qui s'est maintenu depuis douze ans sous divers noms et sous le patronage de divers personnages; il a déclaré qu'il fallait à tout prix renverser ce système; en un mot, il n'a caché son aversion ni pour les hommes ni pour les choses que nous subissons. D'un autre côté, la presse ministérielle, qui savait bien que M. Portalis était le candidat le plus redoutable de tous ceux qui se présentaient au nom des principes et des intérêts de l'opposition, n'avait pas manqué de dire que M. Portalis était un radical déguisé, qu'il ne mettait son drapeau dans sa poche que pour ne pas effrayer les électeurs. M. Portalis s'est faiblement défendu contre ces accusations fort honorables pour lui; cela ne l'a pourtant pas empêché de laisser bien loin derrière lui M. Foissac et M. Boinvilliers.

Nous entendons quelquefois répéter que la France est centre gauche; cela est une grave erreur. Nous connaissons bien quelques députés centre gauche, mais nous ne connaissons pas de France centre gauche. Et savez-vous pourquoi il y a des députés centre gauche? C'est parce que de tout temps il y a eu des hommes qui, ne voulant pas se rendre solidaires de toutes les maladresses et de toutes les fautes du pouvoir, pas plus qu'ils ne voulaient s'éloigner de lui pour se jeter dans les bras de l'opposition, ont dû chercher une position intermédiaire, position fautive, tardive, et qui n'est bonne qu'à faciliter certaines capitulations de conscience et à mettre à l'aise les gens qui ne veulent se compromettre ni dans le présent, ni dans l'avenir. Nous le répétons, il y

se reprocher d'avoir livré sa femme à l'admiration d'une ville passionnée pour les galants exploits. S'il n'avait pas encore découvert quelques traces des inclinations naturelles de Thérèse pour quelque beau cavalier, il en tirait la conséquence que Thérèse devait posséder au suprême degré l'art de la dissimulation, et qu'il était d'autant plus dangereux de lui fournir l'occasion d'en faire usage. La jalousie s'empara de lui, non pas cette naïve jalousie, source intarissable de mortelles souffrances et d'indélicables joies dans des cœurs aimant avec ardeur et troublés par la crainte de se voir déposséder du tendre objet de leur affection; mais cette jalousie raisonneuse des esprits hautains, enfantée par la crainte des blessures auxquelles peut être exposé l'amour-propre, et qui n'est autre chose qu'une des nombreuses formes de l'égoïsme.

Cependant Contarini ne voulait pas en venir à des explications particulières avec Thérèse pour lui imposer un autre genre de vie; il se proposa de faire en sorte qu'elle s'y déterminât par elle-même. Dans cette intention, il commença à ne plus avoir pour elle les mêmes prévenances qu'auparavant; il profita des prétextes les plus légers pour lui montrer sa mauvaise humeur, en choisissant de préférence les moments où il y avait du monde. Ces indignes procédés acquirent de plus en plus de gravité, et il les poussa jusqu'aux dernières humiliations, soit dans son intérieur, soit même publiquement.

Thérèse, après quelques mois d'une douloureuse expérience, dut se convaincre qu'il est inutile d'être bon avec les méchants, et elle comprit toute l'étendue de son infortune. Pour la rendre moins insupportable, elle se décida à vivre dans la retraite la plus absolue.

Contarini ne s'en montra que médiocrement satisfait. Il soupçonna que Thérèse avait emporté avec elle quelque souvenir qui soulageait son ennui, et il confia ses craintes à un de ces méprisables individus qui dominent d'ordinaire les puissants de la terre, en se mettant au service de leurs passions. Ce misérable était intimement lié avec Navagero, et connaissait les moindres particularités de l'intérieur de cette famille. Il dit à Contarini qu'en effet sa femme recelait dans son cœur une passion criminelle; il l'informa des rapports qui avaient existé entre elle et Foscarini, et de ce qui s'était passé pour la décider à se séparer de son amant.

La première impression que produisirent ces renseignements sur l'orgueilleux vieillard fut telle qu'il songea à demander au père de sa femme une réparation d'honneur pour lui avoir laissé ignorer les faits qu'il venait d'apprendre; mais cette pensée était trop noble pour lui, elle ne fit que traverser son esprit. Il en accueillit une autre plus conforme à son caractère bas et vindicatif, et à laquelle il s'arrêta définitivement: il ré-

solut de se venger sur Thérèse et Antonio.

Le retour de celui-ci était nécessaire à l'accomplissement de ce projet. Une nuit, Thérèse entendit, sous le balcon de la chambre qu'elle habitait, des chants qui s'éteignirent bientôt dans le lointain. Le lendemain, s'étant mise au lit à son heure accoutumée, elle ne put s'endormir, quoiqu'elle ne sût attribuer son agitation à aucun motif réel. On eût dit que la partie infime de son ame s'attendait à quelque événement extraordinaire.

Vers trois heures, Thérèse entendit le bruit sourd des rames d'une gondole qui s'approchait des bords du canal sur lequel était situé le palais de Contarini. Quelques minutes après succédèrent à ce bruit les vibrations des cordes d'une mandoline. Thérèse prêta l'oreille: une voix douce et tendre, une voix qui lui est bien connue, l'arracha de son lit et la retient éperdue et haletante derrière la croisée que vingt fois sa main est sur le point d'ouvrir.

L'aurore commençait à paraître. Antonio, car c'était lui qui s'était servi de ce moyen pour apprendre à Thérèse son retour, Antonio s'éloigna, mais il revint les nuits suivantes, et la vertu de Thérèse, brisée dans une lutte si longue, ne put soutenir cette dernière épreuve; elle consentit à recevoir chez elle son ancien amant.

Dès qu'Antonio était revenu à Venise, Contarini avait chargé deux hommes à ses gages de ne jamais le perdre de vue. Foscarini, pour s'introduire dans la chambre de son amie, escaladait un mur au pied duquel il arrivait par la cour du palais de l'ambassadeur d'Espagne, qui était à côté du palais des Contarini. Il n'y a pas long-temps encore qu'en Italie les portes d'entrée des grandes maisons restaient ouvertes même la nuit, et Antonio n'était arrêté par aucune difficulté matérielle; mais il courait néanmoins un grand danger, car une loi fondamentale défendait aux patriotes toute communication quelconque avec les ministres ou agents de l'étranger sous peine de mort. A l'époque dont nous parlons, il existait beaucoup d'aigreur entre la cour de Madrid et le gouvernement vénitien, aigreur qui tirait son origine des efforts que faisait sans cesse l'Espagne pour étendre sa domination sur la péninsule italienne et des obstacles tout aussi opiniâtres que lui opposaient les intérêts de la république. C'était en 1622, et quatre ans auparavant on avait fait mourir à Venise cinq ou six cents personnes qu'on disait impliquées dans une conspiration dont on attribuait la pensée au représentant de Philippe III.

Le lendemain de la première visite d'Antonio à Thérèse, l'inquisition trouva, dans une des boîtes destinées à recevoir les dénonciations anonymes, une note qui accusait Antonio Foscarini d'intelligences secrètes avec l'ambassadeur d'Espagne, chez lequel, était-il dit dans la note, l'in-

culpé se rendait dans la nuit et demeurait chaque fois plus de trois heures. Les approches du palais de l'ambassade espagnole furent surveillées, et le soir même Foscarini, en sortant, tomba entre les mains des sbires de l'inquisition.

Il fut immédiatement introduit seul dans une salle qu'éclairait une faible lumière; il ne vit autour de lui que des machines et des instruments de torture. Aucun bruit n'arriva à son oreille pendant quelque temps; enfin il entendit une voix sépulchrale qui venait du dehors et qui disait:

— Antonio Foscarini, vous êtes allé hier soir et ce soir chez l'ambassadeur d'Espagne; chaque fois, vous y êtes resté pendant plus de trois heures. Vous venez d'être arrêté en sortant de chez cet ambassadeur. Vous connaissez la loi que vous avez violée: elle vous condamne à la peine capitale. Depuis votre plus tendre jeunesse, vous avez manifesté des sentiments indignes d'un patricien de cette puissante république; vous reculez les fruits de vos mauvais penchants; vous subirez le châtement des traitres à la patrie.

Foscarini ne songea aucunement à se soustraire à la mort, car il aurait fallu qu'il compromît l'honneur de Thérèse. Avec ce calme sublime qui accompagne dans les moments solennels les âmes nobles et dévouées, il protesta seulement contre l'imputation de trahire qu'on voulait faire peser sur lui; il déclara qu'il s'enorgueillissait d'avoir persisté; pendant toute sa vie dans sa haine contre l'oppression, et il termina ainsi:

— Malheureusement, je n'ai rien fait pour que mon nom brille avec éclat dans les âges futurs; mais si par hasard il trouve une place dans l'histoire à cause de la sentence injuste qui me frappe, le souvenir qu'on gardera de moi sera un souvenir de reconnaissance, tandis que l'exécration publique se attachera à la mémoire de mes bourreaux.

Le lendemain matin, Contarini se présenta chez sa femme; son sourire la fit frémir. Il l'invita à le suivre. A l'autre extrémité du palais, près d'une croisée qui donnait sur la place, il s'arrêta et lui dit:

— J'espère que vous ne m'aiderez plus notre union. Si vous aviez épousé l'homme de votre choix, vous auriez aujourd'hui à pleurer sa mort. Regardez!

La place était encombrée de monde; au milieu s'élevait un gibet auquel était attaché un cadavre, et au-dessus on lisait cet écriteau: Antonio Foscarini, coupable de haute trahison.

Thérèse, succombant à l'excès de sa douleur, ne survécut que de quelques heures à son généreux ami. Avant de mourir, elle révéla un des crimes mystérieux de l'aristocratie de Venise.

JOSEPH GÉRARDI.

des députés centre gauche, il n'y a pas de France centre gauche. Les 358 voix données à M. Portalis dans celui des arrondissements de France où l'opposition a peut-être le moins de racines, démontrent ce fait plus évidemment que tous les raisonnements du monde; et plus nous marcherons, plus le système se développera et marchera à ses dernières conséquences, plus on se convaincra qu'il n'y a de possible aujourd'hui que les situations décidées et dessinées, comme celle du gouvernement d'un côté, comme celle de la gauche et de l'extrême gauche de l'autre.

#### BULLETIN DE LA BOURSE DE PARIS DU 1<sup>er</sup> DÉCEMBRE.

Dès la première opération de la coulisse, il s'est manifesté des besoins de rentes en liquidation.  
La rente a été demandée à 80 42 1/2 et 45, et elle a ouvert au parquet à ce dernier cours.  
Elle a légèrement fléchi après l'ouverture, et on a fait 80 40; mais cette apparence de baisse n'a duré qu'un instant, et la rente est remontée sans réaction jusqu'à 80 60.  
Elle a fermé à 80 55 en liquidation et à 80 80 pour fin courant.  
Dans la coulisse, elle est restée demandée à 80 82 1/2.  
Cinq 0/0, 119 20. — Quatre 1/2 0/0, 106 50. — Quatre 0/0, 101 50. — Trois 0/0, 80 50. — Banque, 100 00. — Obligations de Paris, 0000 00. — Naples, 108 80. — Dette active d'Espagne, 25 1/2. — Etats-Romains, 104 1/4. — Cinq 0/0 belge, 000 0/0. — Trois 0/0 belge, 20 00. — Banque belge, 000 00. — Caisse Lafitte, 1055 00, 5030 00. — Emprunt de 1841, 0000 00.

#### On lit dans la Patrie :

On parle, depuis quelques jours, de révélations intéressantes qu'aurait fournies la levée des scellés apposés sur les papiers du duc d'Orléans.  
On a été fort surpris de voir sur le livre des principaux pensionnaires du prince plusieurs hommes de lettres qui, par leur position, par l'éclat de leur réputation, doivent faire supposer qu'ils auraient pu se passer des bienfaits de S. A. R. Il est question de très-grosses sommes données, à diverses reprises, à ces opulents nécessiteux. Cette découverte a provoqué en outre des doutes fâcheux sur leur reconnaissance, car on a observé qu'ils ont laissé à la foule des poètes obscurs et médiocres le soin de célébrer leur bienfaiteur.  
Mais parmi les papiers du prince royal il y a aussi des manuscrits très-précieux, qui consistent en études sur la politique depuis 1830, en appréciations sur les hommes et sur les choses; elles témoignent des efforts assidus et du travail consciencieux du duc d'Orléans pour se préparer au rôle qu'il était appelé à remplir. Le prince a jugé, dit-on, avec beaucoup de sévérité plusieurs hommes qui ont figuré à la tête des affaires de la France, et quelques précautions qu'on ait prises pour ménager des amours-propres très-susceptibles, il a transpiré quelque chose de ces jugements, dont certaines expressions sont aujourd'hui répétées.  
On savait bien que le duc d'Orléans avait peu de goût pour la coterie des prétendus conservateurs, et qu'il avait même, en mainte circonstance, formulé l'antipathie qu'ils lui inspiraient; toutefois, il en a, assure-t-on, consigné l'énergique manifestation dans un écrit consacré au système des doctrines en général et de M. Guizot en particulier; elle comprend un engagement formel de rompre, le cas échéant, avec ces hommes que le prince appelle les *jesuites de la politique*.  
Aussi a-t-on remarqué beaucoup de refroidissement de la part du 29 octobre envers la mémoire du duc d'Orléans; les doctrinaires ne peuvent lui pardonner cette dérisoire nouvelle imprimée à un système qui dégrade la France.

#### La cour royale de Paris vient de décider les points suivants :

Pour être électeur il ne suffit pas d'avoir possédé, antérieurement aux premières opérations de la révision annuelle, une propriété foncière supportant une contribution de deux cents francs. Si la possession a cessé lors de ces premières opérations, le droit électoral n'existe plus.  
La femme devenue veuve postérieurement aux premières opérations de la révision annuelle peut valablement déléguer ses contributions à son gendre dans l'intervalle qui s'écoule entre les premières opérations et la clôture de la liste.

#### (Correspondance particulière du Courrier.)

**Toulon, le 1<sup>er</sup> décembre.** — M. le maréchal-de-camp d'Arbouville, qui a commandé pendant assez long-temps la brigade active de Mostaganem, est rentré en France par le dernier bateau à vapeur de la correspondance. Les officiers-généraux qui exercent maintenant des commandements dans la province d'Oran sont : M. de Lamoricière, commandant supérieur, qui a son quartier-général à Mascara; M. Bedeau, commandant la brigade active et le territoire de Tlemcen, et M. Gentil, commandant la brigade active et le territoire de Mostaganem.  
M. le colonel Thierry, du 6<sup>e</sup> léger, a pris le commandement supérieur des troupes et du territoire d'Oran.  
Parmi les passagers du bateau à vapeur *le Castor* se trouvait encore M. le chef de bataillon Lelièvre, mis en disponibilité par retrait d'emploi. On nous annonce que cet officier supérieur, qui a donné tant de preuves de bravoure, était généralement estimé dans le régiment auquel il appartenait, et que la décision prise à son égard par M. le ministre de la guerre n'a pu être motivée par aucun fait relatif au service.  
La gabare *la Perdrix* doit faire route dans la journée de demain pour Ajaccio où elle embarquera des troupes du 6<sup>e</sup> léger qu'elle conduira dans la province d'Oran.  
Nous nous attendions à recevoir des nouvelles fraîches de Barcelonne par un bateau à vapeur de l'Etat; mais il paraît que le commandant de la station a cru devoir garder sous ses ordres toutes les forces navales qui lui ont été expédiées. Il est à croire cependant que si quelque événement de grande importance s'était accompli, cet officier supérieur en aurait informé l'amiral préfet par un bateau à vapeur.

On écrit de Cholet, le 27 novembre :  
« La mission du May a été terminée lundi 21 par une procession à laquelle ont assisté M. le maire, le conseil municipal et tous les gendarmes de la brigade de cette commune.  
« Cependant 600 drapeaux blancs donnaient à cette touchante cérémonie toute la couleur des beaux jours de la Restauration.  
« Que reste-t-il donc à désirer à nos bons Vendéens ? N'ont-ils pas leurs prêtres auxquels on adjoint des missionnaires doués de toute l'éloquence de la chaire, au point que le plus grand nombre n'y comprennent rien ? Enfin la couleur sous laquelle et pour laquelle ils ont vaillamment combattu reparait, comme emblème de la foi chrétienne, avec approbation des autorités constituées. »

Les nouvelles de Lisbonne, par le paquebot anglais, sont du 21 novembre. Les élections de cinq députés dans la province d'Estramadure avaient été favorables au ministère.

Le comité vinicole mâconnais a tenu le 27 novembre, à l'Hôtel-de-Ville de Mâcon, sa première séance. Le bureau provisoire a été constitué par une assemblée nombreuse en bureau définitif, qui a pris le titre de *Comité vinicole mâconnais*. Il se compose de MM. Léon Sirandin, juge-président; Guigue de Champvans, rapporteur; Labrely, Ligonnet, Bocard, membres du bureau; Charles Rolland, secrétaire. Le projet d'adresse au ministre des affaires étrangères, rédigé par M. Guigue de Champvans, a été adopté à l'unanimité. Ce projet, qui réclame avec énergie l'union douanière franco-belge, a été couvert à l'instant même d'une foule de signatures. Le comité doit se réunir de nouveau prochainement.

M. le maire nous prie d'insérer la pièce suivante :

Un rapport fait à M. le maire de la ville de Lyon, d'après les ordres de M. le maire, l'architecte et le voyer-adjoint de la mairie de Lyon se sont transportés dans une maison située rue du Bœuf, 25, et au-devant de celle formant l'angle de jonction de la place du Petit-Collège et de la

rue de la Fronde, à l'effet de reconnaître si les réparations faites tout récemment aux maisons dont s'agit ne tendent pas à les consolider, attendu qu'elles sont sujettes à reculement.

Il résulte de l'investigation des soussignés :  
1<sup>o</sup> Que la première des maisons sus-mentionnées a été badigeonnée seulement, et qu'aucune réparation en maçonnerie n'a été effectuée à cet immeuble ;  
2<sup>o</sup> Que la deuxième, qui est d'une construction solide, vient de recevoir un nouvel enduit, ainsi que son perron, mais qu'on n'y remarque également aucune trace de nouvelle maçonnerie.  
En conséquence, les soussignés viennent déclarer à M. le maire que cet enduit et ce badigeon ne sont point de nature à conforter le perron et lesdites maisons, et que ces travaux ont été exécutés en vertu des ordonnances de police relatives à la sûreté publique ainsi qu'à l'entretien de la salubrité de la ville, et conformément aux réglemens de voirie.  
Lyon, le 1<sup>er</sup> décembre 1842.

Signés MONTROBERT, architecte-adjoint.  
GALLIN, voyer-adjoint.

Nous maintenons tout ce que nous avons avancé sur les maisons de la place du Petit-Collège et de la rue du Bœuf, et cela malgré le procès-verbal que nous transmet la mairie, procès-verbal qui tourne la question au lieu de l'aborder franchement.

Relativement à la maison de la rue de la Fronde et de la place du Petit-Collège, M. l'architecte et M. le voyer n'ont pas reconnu qu'on eût fait des réparations : cela se comprend, puisque la partie réparée est aujourd'hui recouverte d'un enduit; mais, si MM. les voyers avaient fait, avant de délivrer la permission de réparer, ce qu'ils viennent de faire après notre article, ils auraient reconnu que le perron était dans un état de délabrement qui ne lui permettait pas de subsister long-temps.

Quant à la maison de la rue du Bœuf, nous persistons à croire que la sûreté publique exige sa démolition, et dès lors le badigeon qui vient de lui être donné n'aurait pas été autorisé si on avait, avant de le permettre, reconnu les lieux.

Que l'administration se persuade bien que lorsque nous nous rendons l'organe des plaintes des citoyens, c'est que nous avons vérifié l'exactitude et la justice de ces plaintes. Nous avons élevé des réclamations sur les jets d'eau qui partent des bâtiments du collège; comme il n'y a eu sur ce point aucun travail de fait, M. le maire n'a pas cru devoir nous dire si nous nous étions trompés.

#### Chronique.

##### LYON.

Une réunion d'électeurs du 1<sup>er</sup> canton de Lyon qui a eu lieu hier à Lyon a décidé que le candidat comme conseiller d'arrondissement serait M. Laforest, notaire.

— Cette semaine, les habitants de l'allée de l'Argue ont arrêté dans ce passage un individu qui volait une bourse assez bien garnie. Cet homme, qui s'appelle Massardier et qui n'a que 22 ans, a été conduit à la salle d'arrêt de l'Hôtel-de-Ville.

— Dans la nuit du 25 au 26 de ce mois, la malle-poste de Besançon à Strasbourg a écrasé, entre Poligny et Lons-le-Saunier, un homme paraissant ivre qui était étendu en travers de la route. Le nom de ce malheureux n'est pas encore connu.

— On écrit du Puy au *Courrier de Lyon* :  
« L'information relative à l'affaire Marcellange, confiée au juge d'instruction du Puy par le parquet de Lyon, continue encore. Dix témoins vont être entendus, et dès lors il est évident que Beson ne peut être jugé aux assises de décembre à Lyon; car il faudra que le procureur-général, les défenseurs de l'accusé et les parties civiles eussent connaissance de ce supplément d'instruction duquel ont jailli, dit-on, de nouvelles et très-importantes révélations.

» La curiosité publique ne sera que plus excitée par cet immense procès, qui se présentera à Lyon sous un aspect presque nouveau, soit par les récents documents de la justice, soit par la nouvelle position qu'y prendront certaines personnes intéressées.

» On vient de répandre au Puy, à profusion, un compte-rendu des débats de cette affaire devant la cour royale de Riom. Ce compte-rendu est imprimé à Limoges. »

— La question relative à la reconstruction du pont du Change n'a point été mise en délibération dans la séance du conseil municipal de jeudi dernier qui a été occupée par l'examen d'autres affaires.

—Voilà l'état des causes qui doivent être appelées aux assises du Rhône du 4<sup>me</sup> trimestre de 1842, dont la session s'ouvrira lundi prochain 5 décembre, sous la présidence de M. le conseiller Jossierand, assisté de MM. Jullien et Alcock, ses collègues.

**Lundi 5 décembre.** — Jean-Benoît Montagnat : vol commis par un ouvrier dans l'atelier de son maître. — Défenseur, M<sup>e</sup> Vachon.

**Mardi 6.** — Etienne Fayolle, femme Rivoulay : vol commis dans une maison habitée, à l'aide d'escalade et d'effraction extérieure. — Défenseur, M<sup>e</sup> Grand.

Pierre Golliard et Louise-Suzanne Merlin : 1<sup>o</sup> vol commis par deux personnes dans une maison habitée, à l'aide de fausses clés et d'effraction intérieure, ou complicité; 2<sup>o</sup> vol domestique. — Défenseurs, M<sup>es</sup> Grand et Lardière.

**Mercredi 7.** — Francisque Rabut : vol domestique. — Défenseur, M<sup>e</sup> Abel.

Antoine Santallier et Antoine Vissol : coups et blessures volontaires ayant occasionné une maladie ou incapacité de travail personnel de plus de vingt jours, et complicité. — Défenseurs, M<sup>es</sup> Chanay et Orset de Latour.

**Jeudi 8.** — Jean-Pierre Brun : faux et usage fait sciemment de pièces fausses en écritures de commerce. — Défenseur, M<sup>e</sup> Mouillaud.

Thomas Laffay : viol sur une fille de moins de quinze ans. — Défenseur, M<sup>e</sup> Charbonnier.

**Vendredi 9.** — François Gonelle : tentative d'homicide volontaire commise avec préméditation.

**Samedi 10.** — Jean-Marie Debay et Hortense Perrin : vol commis la nuit dans une maison habitée, à l'aide d'effraction intérieure et complicité.

**Lundi 12.** — François Masson : attentat à la pudeur consommé ou tenté sans violence sur une fille de moins de onze ans. — Défenseur, M<sup>e</sup> Gaubin.

Pierre Ruchier et Françoise Lacroix, femme Siraud : vol commis par un ouvrier dans l'atelier de son maître, et complicité.

**Mardi 13.** — Jean-Baptiste Pallandre, Claude Ast, Matthieu Garrot, François Ayné : coups et blessures volontaires ayant occasionné une maladie ou incapacité de travail personnel de plus de vingt jours, avec préméditation et guet-apens, ou complicité. — Défenseur, M<sup>e</sup> Mouillaud.

**Mercredi 14.** — Adolphe Seguin : vol commis dans une maison habitée et à l'aide de fausses clés. — Défenseur, M<sup>e</sup> Mouillaud.

Antoine Gardon : vol commis la nuit par plusieurs personnes porteurs d'armes apparentes, avec violence et sur un chemin public. — Défenseur, M<sup>e</sup> Genton.

**Jeudi 15.** — Etienne Dumoulin aîné, Etienne Dumoulin jeune,

Jean Lafont : faux et usage fait sciemment de pièces fausses en écritures de commerce et en écritures privées, et complicité.

**Vendredi 16.** — Madeleine Tricaud et Marie Tricaud : suppression d'enfant, ou complicité. — Défenseurs, M<sup>es</sup> Proton et Morand de Jouffray.

**Samedi 17.** — Jean Malut : attentat à la pudeur consommé ou tenté sans violence sur une fille de moins de onze ans. — Défenseur, M<sup>e</sup> Vachon.

Louis Pascal, dit Héry : vol commis la nuit dans une maison habitée, à l'aide d'escalade et d'effractions extérieure et intérieure. — Défenseur, M<sup>e</sup> Dattas.

**Lundi 16 et jours suivants.** — Jacques Besson : homicide volontaire commis avec préméditation.

*Bulletin officiel du mouvement de la Condition des Soies de Lyon pendant le mois de novembre dernier.*

Il a été conditionné pendant ce mois :	
520 balles ou parties d'organsin, pesant net....	42,231 kilog.
469 — — — de trame —	30,592
131 — — — de grège —	9,529
34 — — — de soies div. —	2,030
53 parties de bobines pleines ou vides.....	407

1,207 numéros placés, et en poids total net..... 84,789 kilog.

#### DEPARTEMENTS.

Le brick napolitain *le Jules-César*, de 350 tonneaux, venant d'Oran, commandé par le capitaine Scot, a échoué à Marseille, mardi dernier à onze heures du soir, sur l'île des Pundus; ce brick s'y est entièrement brisé. L'équipage a eu à peine le temps de se sauver sur les rochers de l'île si tristement nommée; le matin, des bateaux pêcheurs l'ont pris à leur bord et l'ont amené en ville. Un mousse a seul reçu une blessure dans ce fâcheux événement.

— Mardi dernier, une jeune fille qui était domestique au moulin de Rosière, près Bourg, traversait, dit-on, la Reys-souse sur une planche, lorsque le pied lui a manqué; elle a été entraînée par le courant. Elle était sans vie lorsqu'elle a été retrouvée dans la rivière à une assez grande distance. Cette malheureuse, nommée Angélique Blanc, n'était âgée que de dix-neuf ans.

Le même jour, une autre imprudence a failli coûter la vie à un jeune berger de la commune de Ceyssiat. Il faisait paître une vache et avait passé autour de son corps la corde qui servait à la retenir; mais la vache venant à s'emporter entraîna le pauvre enfant dans sa course. Il n'a été trouvé que quelques heures après dans un fossé, couvert de sang et mutilé; heureusement sa vie n'est pas en danger. On ne saurait trop populariser dans les campagnes le récit de tels accidents pour donner à tous les leçons d'une prudence nécessaire.

— On écrit de Die, 28 novembre :  
« Aujourd'hui lundi, à deux heures du matin, un violent incendie a éclaté à Molières, petit village distant de notre ville de demi-lieue environ.

» En peu de temps une maison entière, une écurie, une grange ont été la proie des flammes, activées par un vent très-fort. Heureusement, et après de vains efforts, les habitants sont venus requérir secours à Die. Les pompes de cette ville et plus de 1,500 personnes de la population se sont aussitôt rendues sur les lieux, et, grâce à une excellente direction des travaux, on a bientôt été maître du feu. On se loue beaucoup du zèle et de l'activité de tous, mais surtout des pompiers.

» Les pertes sont considérables; cependant l'appréciation exacte ne peut encore en être faite. On n'a à déplorer aucun accident ni blessures graves. »

— Ces derniers jours un incendie a éclaté non loin de Saint-Jean-en-Royans (Drôme), dans la commune de Bouvantes-le-Haut, dans une fabrique de soie appartenant à M. Ambroise André.

Malgré les plus prompts secours, le feu a fait de rapides progrès, et les dégâts se sont approximativement élevés à la somme de 5,000 fr. Heureusement les bâtiments et le mobilier étaient assurés pour 4,500 fr. à la compagnie du *Phénix*. Il n'y a ni crime ni délit, et cet incendie n'a généralement été attribué qu'à un défaut de précaution.

— Un autre incendie a éclaté le même jour à Chatuzange (Drôme), dans la maison et au préjudice de M. Rivoire, propriétaire. La perte est heureusement peu considérable.

#### Tribunaux.

##### COUR D'ASSISES DE L'ISÈRE.

#### ACCUSATION DE TENTATIVE D'EMPOISONNEMENT.

Audiences des 28 et 29 novembre 1842.

Dans le courant du mois d'août 1841, les sieurs Georges et Perrichon, l'un et l'autre habitants de la commune de Meyrieux, se disputaient, sur la route qui sépare leurs maisons, quelques brins de foin.

Six mois après, Georges consultait le docteur Muret sur des douleurs d'estomac et d'intestins, lui manifestant la pensée que ces douleurs pouvaient être occasionnées par le vin d'un tonneau mis en perce depuis le mois de décembre précédent. Le vin, soumis à l'analyse des chimistes, accuse la présence d'une substance arsénicale.

La justice s'émeut. Une descente a lieu dans le village de Meyrieux, au milieu de la nuit. On demande à Georges s'il soupçonne quelqu'un, il répond que non; s'il n'a eu de querelle avec personne, il ne peut signaler que celle qu'il a eue avec Perrichon, à propos d'une fiente de vache, six mois auparavant.

Les soupçons se dirigent sur ce dernier. On se souvient que le 2 janvier, jour de Saint-Clair, fête patronale du lieu, on a vu Perrichon, au moment de la messe, entrer dans la cour de Georges, sur laquelle donne la porte de la cave.

On lui demande ce qu'il allait faire dans la cour de Georges, il répond qu'il allait chercher son père; s'il n'a pas acheté de l'arsenic, il répond qu'il en a acheté chez le pharmacien de Saint-Jean-de-Bournay, vers le commencement de février, pour détruire les rats de sa maison, circonstance niée par le pharmacien.

Du reste, quelques propos imprudents tenus par lui, quelques menaces prononcées dans son système de défense et quelques alarmes manifestées par un voyage à l'étranger, qui toutefois n'aurait pas duré plus de deux jours, ont donné de la consistance à l'accusation.

Traduit aux assises, les meilleurs renseignements sont donnés sur ses antécédents.

L'accusation a été soutenue par M. l'avocat-général Blanchet. La défense a été habilement présentée par M<sup>e</sup> Frédéric Farconnet.

Après quelques minutes de délibération, le jury a rendu un verdict d'acquiescement.

#### Nouvelles Diverses.

Décidément Bruxelles devient la ville aux tragiques aventures pour les dames du théâtre. Nous lisons dans un journal belge du 28 novembre :

« Hier, dans l'après-midi, un médecin fut appelé par la servante d'une actrice pour porter secours à une dame qui était blessée. Il trouva, en effet, dans une maison proche du spectacle, une jeune dame vêtue seulement d'une chemise, ayant les doigts de la main droite coupés, une blessure au front et une plaie fort large à la partie postérieure de la tête. Il parvint non sans peine à arrêter l'hémorragie, mais il ne put obtenir qu-

« un renseignement, ni de la blessée, ni des personnes présentes, sur la cause de ces blessures. »

« Le mari de la jeune dame entra en ce moment et s'écria : « Mais c'est un assassinat ! Le soir il se rendit au spectacle du Parc pour faire arrêter la personne présumée l'auteur de ces blessures. Il se fit conduire avec elle à la Permanence, où l'on ne trouva qu'un employé qui se transporta au domicile de la victime pour recevoir sa déclaration. »

« L'autre femme, prévenue de meurtre, s'était échappée ; elle s'était réfugiée, dit-on, dans un hôtel de cette ville. »

— Mardi dernier, 29 novembre, les émigrés polonais résidant à Strasbourg ont célébré le douzième anniversaire de la révolution de Pologne. Quelques jours avant cette solennité, des invitations avaient été adressées aux Polonais demeurant dans les deux départements de l'Alsace pour les engager à célébrer avec eux ce glorieux souvenir. Un grand nombre d'entre eux se sont rendus à cette invitation, et mardi, à onze heures du matin, cent Polonais assistaient au service qui a été célébré à cette occasion dans la cathédrale.

« A six heures du soir, les Polonais se sont réunis en un banquet à l'hôtel de la Pomme-d'Or. Trois discours ont été prononcés dans cette réunion, dont les membres ne se sont pas séparés sans exprimer des vœux chaleureux pour la prochaine résurrection de leur patrie. »

## Nouvelles Etrangères.

### SUISSE.

On écrit de Neuchâtel :

« Lundi 21 novembre, on a ressenti à Saint-Aubin, à Sauges et à Vaumarcus une secousse de tremblement de terre assez forte pour causer une vive émotion à un grand nombre de personnes, dont quelques unes ont éprouvé des vertiges. Le baromètre est descendu assez rapidement, et le vent, qui avait régné toute la journée, a subitement changé de direction. Si ce tremblement de terre ne s'est pas étendu au-delà des limites que l'on vient d'indiquer, l'on peut en assigner la cause à l'inflammation des substances bitumineuses qui se rencontrent là où il existe des couches de terrain imprégnées d'asphalte, comme à Saint-Aubin, et qui communiquent probablement avec les couches d'asphalte du Val-de-Travers, où ce tremblement s'est aussi fait sentir. »

« On a vendu à l'enchère, dans la salle des concerts, les toiles, bougies, tapis, etc., provenant de la démolition de la salle du fameux bal offert au roi de Prusse avec l'argent des bourgeois. »

— On écrit de l'abbaye de Joux, le 25 novembre 1842 :

« On n'apprendra pas sans saisissement que le hameau du Pont, paroisse de l'abbaye, où la foudre consuma dix maisons en août 1834, et où sept maisons ont été incendiées le 7 du mois dernier, vient d'être affligé, pour la troisième fois, de ce terrible fléau, samedi passé, 19 courant, à la pointe du jour. »

« Diverses circonstances donneront d'abord lieu de croire que ce désastre provenait d'une horrible malveillance, et la consternation fut extrême, pendant plusieurs jours, dans tout le hameau. Mais l'enquête scrupuleuse de la justice a donné lieu de penser, pour l'honneur de l'humanité et pour la tranquillité de la contrée, que ce malheur a été causé par quelque im-

prudence. Quoi qu'il en soit, deux familles composées de dix-sept personnes se trouvent plongées dans une grande détresse. »

### INDE ET CHINE.

Le paquebot anglais *le Prometheus* a apporté deux lettres d'Alexandrie. L'une était arrivée à Malte par un bateau à vapeur égyptien qui avait conduit dans cette Ile un officier envoyé par le plénipotentiaire britannique en Chine ; l'autre avait été apportée par le bateau *l'Oriental*. Les nouvelles sur l'Inde et la Chine sont très-importantes ; le traité de paix entre les Chinois et les Anglais a reçu la ratification de l'empereur, et le premier paiement de six millions de piastres est déjà fait. D'un autre côté, les Anglais abandonnent l'Afghanistan après avoir délivré tous leurs prisonniers et remporté un avantage sur les troupes du pays.

« Je profite du départ d'un bateau à vapeur du pacha qui se rend à Malte avec des dépêches reçues de la Chine. Elles sont arrivées par un autre bateau venant de Singapore, et qui portait un officier d'état-major de sir Pottinger, le capitaine Malcolm. Ce bâtiment n'a pris, avec les dépêches destinées au gouvernement anglais, qu'une lettre de M. Cholley, de Canton, pour le consul général de France. Elle porte la date du 18 septembre et annonce que le traité sera ratifié. Mais, suivant les on dit auxquels l'arrivée de l'officier a donné lieu, l'empereur n'aurait pas voulu le signer, se réservant de le faire quand la reine y aurait elle-même donné son approbation. »

« Le paquebot de Bombay, qui doit arriver à Suez du 19 au 20, donnera toutes les explications. Nous n'avons pour le moment rien de nouveau à vous annoncer. »

Voici les dernières nouvelles de Chine arrivées de l'Inde ; elles sont datées de Bombay le 1<sup>er</sup> novembre.

« Depuis mes dernières lettres, nous avons reçu des nouvelles d'un grand intérêt qui ont dû arriver à votre connaissance par le bateau à vapeur extraordinaire envoyé à Suez. Le bateau à vapeur *Awkland*, se rendant à Suez, a touché à Colombo le 17 octobre. Ce bâtiment faisait partie de la flotte mouillée devant Nankin. Nous avons appris par cette voie que le traité a reçu la ratification de l'empereur et que six millions de dollars avaient été payés. »

Voici maintenant les dernières nouvelles de l'Inde :

« Quettah est abandonné. Nous n'avons plus de troupes dans la partie orientale du Caboul. Les derniers détachements de l'armée, sous les ordres du général England, sont partis le 1<sup>er</sup> octobre et arrivés à Dader le 9. L'arrière-garde a été attaquée dans les passes du Dolan. Elle a perdu plusieurs hommes, et le docteur Brickwell, qui était malade, est tombé entre les mains de l'ennemi qui l'a massacré. La première division, sous le commandement du major Reid, est arrivée à Sucker le 12, et la seconde, aux ordres du colonel Marshall, était attendue à Ohikarpore le 16. »

« Tous les prisonniers de Caboul nous ont été rendus. Le capitaine Bygrave, le dernier qui fût resté avec Akhbar-Khan, était revenu à Caboul le 27 septembre avec une escorte du général ennemi. Le 20 du même mois le général Mac-Corkill et les brigadiers Culloch et Stacy sont sortis pour une expédition du côté du Kohistan avec environ 4,000 hommes. Le 29 ils ont rencontré Auken-Oolla à vingt milles de Caboul, sur la route de Charekar, et ont battu son armée en lui faisant éprouver une grande perte. Vous avons eu un officier tué, quatre blessés et quarante-six hommes hors de combat. Les troupes étaient attendues au camp le 5 octobre et devaient se mettre en marche pour les défilés de Peshawer le 10 ou le 12. Lord

Ellenborough a publié une proclamation qui annonce l'abandon de toute intervention dans les affaires de l'Afghanistan. Le camp de l'armée de terre se trouve à Pinjor, près de Sirhind, devait être formé vers la mi-novembre. « Le matériel du camp où devait se rendre le gouverneur-général était à Meerot le 10 octobre et marchait à sa destination. Il y avait encore quelques troupes dans Bundecklund. Hors de là, l'Inde était tranquille et devait prospérer bientôt, à présent que l'on a arrêté la grande dépense que demandait l'Afghanistan. »

### Aperçu de la répartition de la recette de 1841, proportionnellement à la population des divers états de l'union douanière allemande.

Etats allemands formant l'union douanière.	Population, y compris les enclaves respectives.	Recette brute.	Recette nette.
Prusse.....	15,159,031 h.	25,728,245 fl.	23,536,814 fl.
Bavière.....	4,375,586	2,942,048	2,408,535
Saxe royale.....	1,706,276	3,286,808	3,070,709
Wurtemberg.....	1,703,258	830,284	798,452
Bade.....	1,294,131	1,481,137	984,526
Hesse électorale.....	666,280	715,177	590,275
Hesse grand-ducale.....	820,907	901,974	888,325
Thuringe.....	952,421	600,371	609,372
Nassau.....	398,095	61,496	61,498
Francfort.....	"	1,796,287	1,411,519
Total.....	27,075,985	38,352,862	34,360,140

Etats allemands formant l'union douanière.	Répartition en proportion de la population.	Excédant à payer à la caisse gén. de l'union.	Supplément à payer à la caisse gén. de l'union.
Prusse.....	19,119,150 fl.	4,417,602 fl.	"
Bavière.....	5,527,586	"	3,119,050 fl.
Saxe royale.....	2,152,021	918,786	"
Wurtemberg.....	2,259,659	"	1,461,203
Bade.....	1,639,481	"	654,945
Hesse électorale.....	840,337	"	250,052
Hesse grand-ducale.....	1,115,475	"	227,150
Thuringe.....	1,201,231	"	591,858
Nassau.....	505,493	"	443,095
Francfort.....	"	1,411,519	"
Total.....	34,360,140	6,747,969	6,747,969

Le Gérant responsable, B. MURAT.

Pour guérir promptement les maladies de poitrine, telles que *rhumes, toux, catarrhes, asthmes, coqueluches, enrouements*, il n'y a rien de plus efficace et de meilleur que la PATE DE GEORGE, pharmacien d'Epinal (Vosges). Elle se vend moitié moins cher que toutes les autres, par boîtes de 60 c. et de 1 fr. 20 c., dans toutes les meilleures pharmacies de Lyon, et principalement chez MM. MACONS, rue Saint-Jean, 50, et VERNET, place des Terreaux, 15 ; à Saint-Etienne, CHEMZEON, rue de la Comédie ; à Chalon-sur-Saône, POUANCHER-FAIVRE, confiseur, Grande-Rue, 36, et à Genève (Suisse), ROUZIER, Grande-Rue, 4.

Etude de M<sup>e</sup> Pouzon, huissier à Lyon, place de la Fromagerie, n<sup>o</sup> 7, au 3<sup>me</sup>.

Lundi cinq décembre 1842, à dix heures du matin, sur la place du Petit-Change, à Lyon, il sera vendu aux enchères un mobilier saisi, consistant en tables, chaises, armoires, buffet de salle, placard vitré, poêle en fonte, etc. Au comptant.

ÉTUDE DE M<sup>e</sup> DARMÈS, NOTAIRE A LYON, QUAI DE BONDY, n<sup>o</sup> 165.

### A VENDRE.

## JOLIE PROPRIÉTÉ

Située la plus grande partie sur *Ecully* et une faible partie sur *Tassin*,

de la contenance en totalité d'un hectare quatre-vingt-dix ares en pré et terre.

Dans cette Propriété se trouve un Moulin avec réservoir d'eau ayant une pente de six mètres.

Une partie des terrains est en façade sur la route de Paris par le Bourbonnais, joignant la Demi-Lune. L'eau qui s'y trouve en abondance, pouvant faire mouvoir une usine, rend cette propriété propice à l'établissement d'une manufacture. S'adresser audit M<sup>e</sup> Darmès, notaire à Lyon, et à M<sup>e</sup> Dchille, notaire à Vauguey. (4441)

### A vendre.

## Un Matériel d'Ecole.

S'adresser à M. Chamerat, rue de Séze, n. 26, au 2<sup>e</sup>, première montée, aux Brotteaux. (353)

### A vendre de suite.

BEAU FONDS DE CAFÉ bien agencé, sur une des belles places de Lyon, ayant un bon travail et un long bail. S'adresser à M. Drogue, rue Buisson, 17. (349)

Compagnie générale des Bateaux à vapeur, Quai de la Charité, 28, à Lyon.

Transport de Voyageurs et de Marchandises.

### SERVICE SPÉCIAL

ENTRE

## LYON ET VALENCE.

DÉPART TOUTS LES JOURS IMPAIRS,

DU PORT DE LA CHARITÉ,

à 10 heures 1/2 du matin.

Bureaux : quai de la Charité, 28. (6688)

## CHANGEMENT DE DOMICILE.

M. MATTEUCCI, fabricant de casquettes en tous genres et marchand de fournitures pour la chapellerie, a l'honneur de prévenir le public qu'à dater du 1<sup>er</sup> décembre courant, il a transféré ses magasins rue de la Préfecture, 8, au 1<sup>er</sup>, escalier à gauche, lesquels étaient cours de Brosses, à la Guillotière. (552)

### VENTE DE COKE.

La Compagnie du Gaz de Porrhache prévient les consommateurs de Coke qu'elle est maintenant en position de satisfaire immédiatement aux demandes qui lui seraient adressées ; elle les engage à ne pas attendre que les froids rigoureux, en multipliant outre mesure les demandes de ce combustible, la forcent encore à des délais dans ses envois qu'ils n'ont pas à craindre aujourd'hui. (6821)

## AVIS

M. DE GANDARIAS, Castillan, officier supérieur, donne des leçons de LANGUE ESPAGNOLE chez lui et en ville. S'adresser rue du Commerce, n. 16, au 3<sup>e</sup>. (347)

## AVIS.

LES BONNES OUVRIÈRES EN SOIE, pouvant donner de bons renseignements, trouveront de l'ouvrage à la fabrique de soierie à vapeur, au Plan de Vaise, près le pont de la Gare, chez M. Guigo. (571)

Pharmacie à Lyon, rue Palais-Grillet, n. 23.

## DÉPURATIF DU SANG

Pour la GUÉRISON des MALADIES SECRÈTES nouvelles ou anciennes, des *Dartres, Gales rentrées, Affections rachitiques, rhumatismales, et de toute Acroté ou Vice du Sang et des Humeurs.*

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage ; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère. Entièrement végétal, il remédie aux accidents mercuriels.

Prix : 5 fr. le flacon.

En dépôt à Saint-Etienne, à la Pharmacie *Chermезon*, rue de la Comédie ; à Mâcon, M. Voituret, pharmacien, rue Municipale ; à Bourgoin, M. Rey, artiste vétérinaire ; à Vienne, M. Ollier, épicière, rue des Serruriers. (7470)

## COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES SUR LA VIE.

Les assurances sur la vie ont pour objet de garantir un capital ou une rente viagère à la mort d'une personne désignée, ou de se créer à soi-même des ressources pour l'avenir. Les primes à payer sont calculées en raison de l'âge de l'assuré et de la durée de l'assurance.

Ces assurances conviennent aussi aux prêteurs qui font des avances sur des rentes ou des pensions viagères ; au créancier qui n'a d'autre garantie de remboursement que l'existence et l'industrie de son débiteur.

Les ressources sur la vie ont également pour objet de présenter aux épargnes des placements avantageux. Les rentes viagères rentrent dans cette catégorie ; le taux est fixé selon l'âge du rentier ; il est de 8 fr. 30 c. à 55 ans ; de 9 fr. 15 c. à 59 ans ; de 10 fr. à 63 ans ; de 11 fr. à 67 ans ; de 12 fr. à 71 ans ; de 15 fr. à 75 ans ; de 14 fr. 30 c. à 80 ans.

La compagnie existe depuis 1819 ; elle publie deux fois par an le compte de ses opérations. Les bureaux sont à Lyon, chez M. Ed. Reveil, rue Neuve de la Préfecture, n<sup>o</sup> 1. (6817)

## RHUMES, ASTHMES, CATARRHES.

LES PASTILLES PECTORALES DE MINISTRE, connues depuis un siècle, sont encore préférées à tous ces nouveaux pectoraux annoncés en termes pompeux. — Prix de la boîte : 1 fr. 20 c.

A la pharmacie BERTRAND, place Bellecour, 12, et chez M. MACORS, rue Saint-Jean, à Lyon.

On trouve la même adresse l'EXTRAIT DES FRUITS PECTORAUX ET BALSAMIQUES. — Le flacon : 1 fr. 50 c. (7135)

## MALADIES SECRÈTES. SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE.

Ce Sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénériens, indispensable après l'usage du mercure dont il détruit totalement les traces ; spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les acrotés et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgement des glandes et des articulations, rhumatisme, goutte, les fleurs blanches des femmes, et contre les écoulements récents ou invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale. — Prix : 8 fr. et 4 fr. la bouteille.

La public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le prix vil pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce Sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

Chez Courtois, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque. A Vienne, chez M. Mouret fils, épicière, rue Marchande. — A Grenoble, chez M. Décheaux père, quincaillier, Grande-Rue. — A Mâcon, chez M. Charpentier père, libraire, rue des Selliers. — A Saint-Etienne, chez M. Monestier, épicière, rue Royale, 1. — A Villefranche, chez M. Roset, confiseur. — A Genève, chez Buvetot, pharmacien, quai des Bergues. — A Rive-de-Gier, chez M. Marrel, quincaillier, grande rue Fallou. (7138)

### AVIS.

M. SIMON (ANTOINE), demeurant sur la place de Saint-Genis-les-Ollières, a actuellement chez lui DEUX CHIENS D'ARRÊT qui se sont réfugiés dans son domicile. Il prie ceux auxquels ils pourraient appartenir de vouloir bien s'en réclamer dans le plus bref délai. (330)

### A VENDRE

EN BLOC OU EN PARTIE.

## TRÈS-BEAUX MURIERS GREFFÉS.

S'adresser à M. Vital, avenue de Saxe, n. 21, aux Brotteaux, près la nouvelle église. (531)

A vendre pour cause de décès. FONDS DE MARCHAND-TAILLEUR, A LOUER. APPARTEMENT. Rue Trois-Carreaux, n. 6, au 2<sup>e</sup>. (544)

### AVIS.

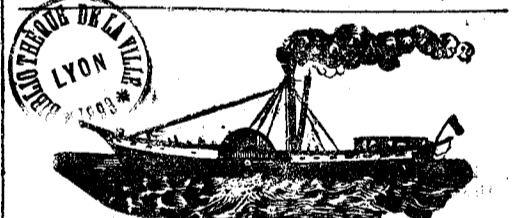
UN JEUNE HOMME, licencié en droit, désire trouver une place chez un homme d'affaires ou dans une administration quelconque.

S'adresser à l'hôtel des Courriers, rue Saint-Dominique. (438)

### A louer de suite.

## UNE VASTE MAISON DE CAMPAGNE,

Avec plusieurs avenues, salle d'ombrage et jouissance de la promenade dans tout le clos, de la contenance de sept hectares cinquante ares environ ; ladite maison est située à Vaise, au lieu dit LA PÉPINIÈRE, rue Bellecour, n. 4, près l'église. S'y adresser. (3705)



LE CROCOÏLE, LE MARSOUIN, LE MISTRAL, LE STROCCO.

beaux bateaux à vapeur en fer.

d'une marche bien supérieure à tous les autres bateaux du Rhône sans exception,

Partent tous les jours du port d'Ainay, sur la Saône,

A 5 HEURES DU MATIN.

S'adresser aux propriétaires, MM. BONNARDEL frères et FOUR, quai de l'arsenal et rue Sala, 2, ou au capitaine à bord du bateau. (6561)

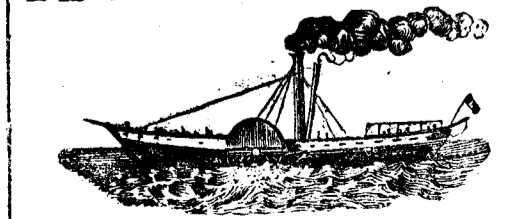
Rue Sainte-Marie-des-Terreaux.

## CAFÉ DEPASSIO, Ci-devant Café du Parc.

Le nouveau propriétaire de cet établissement vient d'y apporter de grandes améliorations sous tous les rapports. Les consommations y seront de premier choix.

On y trouve un assortiment de vins fins et ordinaires, de 50 c. la bouteille à 6 fr. — Entrepôt d'huîtres de Cancale. (5708)

## SERVICE DE LYON A CHALON.



LE TRITON ET LE DAUPHIN.

Malgré les grosses eaux, les DÉPARTS ONT LIEU TOUT LES JOURS A SIX HEURES DU MATIN, du quai de Serin. (6529)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURS Y FILS.